

Projet de régularisation de déversoirs d'orage du système d'assainissement de Divonne-les-Bains (01)

DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Dossier d'autorisation environnementale | P.J. n°5.1 – Résumé non technique du document d'incidences [article R. 181-14 du code de l'environnement]



CONSULTING

SAFEGE
Universaône
18 rue Félix Mangini
69009 LYON

Agence Rhône Alpes

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 1

Date : 13/01/2021

Nom Prénom : Bertin Anaïs

Visa : Boulogne Elodie



Sommaire

1.....	Résumé non technique du document d'incidences	2
1.1	Contexte et objectif	2
1.2	Etat actuel du site et de son environnement	3
1.3	Analyse des impacts du système d'assainissement futur	3
1.4	Compatibilité du système d'assainissement	3

Tables des illustrations

Figure 1 :	Bassin de collecte du système d'assainissement de Divonne-les-Bains	2
------------	---	---

Table des tableaux

Tableau 1 -	Tableau de synthèse des enjeux de l'état initial	3
-------------	--	---



1 RESUME NON TECHNIQUE DU DOCUMENT D'INCIDENCES

1.1 Contexte et objectif

Le présent dossier concerne la régularisation du système d'assainissement des eaux usées de Divonne-les-Bains qui concerne :

- 2 déversoirs d'orage (DO 123) dont le déversoir d'entrée de STEP (DO 86) en autosurveillance qui doivent être administrativement régularisés
- 2 déversoirs d'orage (DO 90) dont 1 en autosurveillance (DO 85) qui seront supprimés

Ces déversoirs d'orage ainsi que la STEP rejettent dans la rivière Versoix et ses affluents.

Le système de collecte des eaux usées de Divonne-les-Bains a une capacité nominale de 15 000 EH traitée à la STEP de Divonne-les-Bains au sud-ouest du territoire communal. Le système de collecte de Divonne-les-Bains représente une population raccordée de 9 595 habitants en 2019. Il est composé de

- 59 049 ml de réseau,
- 2 postes de refoulement : le PR du Pont des Iles et le PR des écoliers
- 3 déversoirs d'orage réseau (DO 85) dont 2 non télésurveillé (DO123 et DO90)
- un déversoir d'orage (DO86) en entrée de STEP (A2).

Au vu des caractéristiques du système d'assainissement et des déversoirs d'orage, cette régularisation a fait l'objet d'un examen au cas par cas qui a conclu que le projet ne justifie pas la réalisation d'une étude d'évaluation environnementale. Elle fait néanmoins l'objet du présent dossier d'autorisation environnementale unique au titre de la rubrique 2.1.1.0 de la Loi sur l'Eau.



Figure 1 : Bassin de collecte du système d'assainissement de Divonne-les-Bains



1.2 Etat actuel du site et de son environnement

Le Tableau suivant récapitule les points importants du diagnostic de l'état initial du site et de son environnement naturel et humain. Il met en évidence les différents niveaux de contraintes associés à chaque thématique traitée.

La colonne « évaluation » fournit une appréciation du niveau de sensibilité et de contrainte pour le projet selon la codification suivante.

Niveaux de sensibilité et de contraintes pour le projet	
	Fort
	Moyen
	Faible
	Favorable

Tableau 1 - Tableau de synthèse des enjeux de l'état initial

Thématiques	Enjeux	
Eaux	Documents cadre	Le territoire est concerné par le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse 2016-2021
	Eaux souterraines	L'aire d'étude est concernée par les masses d'eau : <ul style="list-style-type: none"> FRDG208 « Calcaires jurassiques sous couverture du Pays de Gex » FRDG231 « Sillons fluvio-glaciaires du Pays de Gex » FRDG148 « Calcaires et marnes jurassiques - Haute Chaîne du Jura, Pays de Gex et Ht Bugey - BV Ht Rhône » Ces masses d'eau présentent un bon état quantitatif et qualitatif. Ces eaux sont utilisées pour l'alimentation en eau potable et pour le thermalisme. Les périmètres de protection des captages ne sont pas concernés par le réseau d'assainissement et ses rejets.
	Eaux de surfaces	Les déversoirs d'orage et la STEP rejettent dans la rivière de la Versoix et ses affluents (masse d'eau FRDR549 « Versoix à Divonne ») qui présente un bon état chimique et écologique.
Milieu naturel	Espaces de protection et d'inventaire	La STEP et le réseau de collecte sont proches de plusieurs sites Natura 2000, ZNIEFF et APPB dont certains situés en aval des rejets des DO et de la STEP.
	Zone humide	La STEP et le réseau de collecte sont proches de nombreuses zones humides dont certaines situées en aval des rejets des DO et de la STEP.
	Continuités écologiques	D'après la carte du SRCE au droit de la zone de projet présentée ci-après, sont identifiables : <ul style="list-style-type: none"> Des réservoirs de biodiversité ; Des réservoirs biologiques à préserver ; Des corridors axe et fuseaux à préserver et remettre en bon état
Risques naturels	Risques naturels	La STEP et le réseau d'assainissement sont concernés par : <ul style="list-style-type: none"> Un aléa retrait gonflement d'argiles faible à moyen sur la zone de projet.

1.3 Analyse des impacts du système d'assainissement futur

A l'horizon 2030, nous avons pris en compte les évolutions suivantes :

- une population à l'horizon 2030 d'environ 10 383 habitants soit 788 habitants supplémentaires par rapport à 2019
- 234 logements touristiques dont les capacités d'accueil restent à préciser. Nous avons pris une hypothèse de 2 EH par logement soit un total de 468 EH.

Selon l'autosurveillance 2019, la station d'épuration de Divonne-Les-Bains est conforme vis-à-vis de ses objectifs de traitement. Le DO 86 en entrée de station n'a déversé que par temps de pluie avec 23 déversements recensés sur 2019.

Par temps sec, l'analyse des rejets a montré que les eaux épurées rejetées à la Versoix ont une charge en deçà de la capacité que peut tolérer le cours d'eau. Les DO ne déversent pas par temps sec.

Par temps de pluie, des pics de rejets (STEP + DO en entrée de station) avec des charges importantes peuvent être observés. En situation d'étiage du cours d'eau, ces rejets dépassent le flux maximum admissible par la Versoix. Or, ces rejets exceptionnels n'étant observés que lors de fortes pluies, il nous a semblé pertinent de ramener ces charges aux flux admissibles quand le cours d'eau présente un débit moyen. Dans cette situation, aucun dépassement n'est observé.

En l'état futur, les capacités de la STEP seront respectées par les charges entrantes estimées à l'horizon 2030. Les travaux prévus sur le réseau et la suppression des DO 85 et DO 90 permettront de réduire les déversements vers le milieu naturel.

Ainsi, l'impact du système d'assainissement sur la Versoix, les zones humides, les eaux souterraines et les milieux naturels en aval des rejets est négligeable et tend à être réduit par les travaux prévus sur le réseau et la suppression des DO.

1.4 Compatibilité du système d'assainissement

Compte tenu de la vocation du système d'assainissement de Divonne-les-Bains à collecter et traiter les eaux usées, celui-ci est compatible avec les orientations du SDAGE 2016-2021.

La commune de Divonne-les-Bains n'étant pas sujette au risque inondation, le système d'assainissement n'a que peu de lien avec les objectifs du Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Rhône-Méditerranée.